



ARRÊTÉ N°66/2024

Circulation interdite sauf riverains Abords Complexe Sportif Léopold Miriel, Espace Art et Création Le 17 mai 2024 de 16h00 à Minuit

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison d'une manifestation culturelle, l'accès aux abords du complexe sportif Léopold Miriel et l'espace art et création seront interdits à tous véhicules motorisés le 17 mai 2024 de 16h00 à minuit.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 02/05/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

